

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°1**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.**

**\*\*\***

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- la modification de l'autorisation de programme « rénovation théâtre Max Jacob » et de ses crédits de paiement ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- les écritures nécessaires aux écritures d'ordre.

**I/ La reprise des reports et des résultats antérieurs**

**• Budget principal**

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (9 576 186.25€ compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 9 143 008.49 € ligne D 001) et de financer les dépenses suivantes :

510.10226.610	ré imputation titres 2024	1 384.00 €
---------------	---------------------------	------------

312.20415331.810	subvention Rennes Métropole /manuscrit rare (délibération 56 du 13/06/2024)	6 000.00 €
845.2315.15021	aménagement rue Du Guesclin	60 000.00 €
518.2031.16502	frais d'études plan guide avenue de la Libération / secteur Hippodrome	40 000.00 €
038.2312.11800	projets participatifs sportifs Parkour et bloc d'escalade	170 000.00 €
038.2312.11800	projets participatifs années 2022 à 2024	100 000.00 €
845.2315.15010	aménagement rond-point avenue de la France Libre TDF féminin	25 000.00€
847.2152.55004	meublier urbain pour sécurisation voirie TDF féminin	28 000.00€

La part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement s'élève à 347 K€ (ligne 002).

L'ajustement des recettes fiscales et dotations détaillé ci-dessous permet le financement des dépenses supplémentaires :

01.73111	impôts directs locaux	-195 950.00 €
01.74111	dotations forfaitaire	+129 331.00 €
01.741123	dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale	+107 334.00 €
01.741127	dotations nationales de péréquation	+55 872.00 €
01.74833	compensation des exonérations de TF	+21 900.00 €
<b>total chapitres 73 et 74</b>		<b>118 487.00 €</b>

020.6132.111	location à QBO des locaux 38 rue Stang Bihan pour les associations sportives (régularisation années 2023 à 2025)	92 137.00 €
01.673.300	régularisation facturation frais de personnel ASLH année 2022	11 350.00 €

La part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement s'élève à 362 K€ (ligne 002).

- **Budget annexe zones d'habitat**

Le déficit d'investissement cumulé (2 567 216.95 € - ligne D001) et le financement de la dépense suivante sont équilibrés par l'emprunt (compte R1641).

6045.16Z38	études Ty Bos 2	40 000.00 €
------------	-----------------	-------------

- **Budget annexe locations et camping**

La part du résultat d'investissement (+ 927 312.06€) permet le financement des restes à réaliser 2024 d'un montant de 42 931.49€.

La part du résultat de fonctionnement s'élève à 532 458.29 €.

- **Budget annexe parkings en ouvrage**

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (337 174.80 € compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 26 970.85 € ligne D 001), de financer les restes à réaliser 2024 d'un montant de 210 148.58 € et de diminuer l'emprunt d'équilibre (-100 055.37 compte R1641).

La part du résultat affectée en fonctionnement s'élève à 50 000 € et permet de financer les dépenses suivantes :

6161.111.5144	hausse tarif assurances	2 564.00 €
---------------	-------------------------	------------

## **II/ La modification de l'autorisation de programme « rénovation de max Jacob »**

La situation de l'AP au budget primitif 2025 était la suivante :

Montant de l'AP : 7 104 101 €

CP/crédits budgétaires	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025	2026
	153 802,28 €	410 404,29 €	2 607 747,71 €	3 735 500,00 €	196 646,72 €

L'opération doit faire l'objet d'une actualisation de son montant en raison d'imprévus en lien avec la conservation régionale des monuments historiques (103 527 € TTC) et la réalisation de deux meubles d'accueil et du bar (+18 000 €).

Le crédit de paiement 2026 est également diminué au profit du crédit de paiement 2025 pour un montant de 176 646,72 €.

L'augmentation du crédit de paiement 2025 est possible grâce à des redéploiements de crédits en raison du décalage de l'opération de mise en accessibilité des tennis de Creach Gwen pour 298 173,72 € qui sera réinscrite en 2026 pour des travaux du 1<sup>er</sup> trimestre.

Par conséquent, le montant de l'AP est modifié : 7 225 628 €

L'échéancier est ajusté de la manière suivante :

CP/crédits budgétaires	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025	2026
	153 802,28 €	410 404,29 €	2 607 747,71 €	4 033 673,72 €	20 000 €

## **III/ Les dépenses financées par transferts entre chapitres**

- **Sur le budget principal**

511.2315.84001	aire de jeux square Creac'h Al Lan (financée par le budget participatif)	12 066.00€
020.2313.64006	travaux pompes carburants CTM (financés par le crédits autres matériels)	16 000.00€
314.2031.44001	études rénovation énergétique Musée des Beaux-arts (financés par les crédits travaux rénovation énergétique)	80 000.00€
322.2031.44032	études tribune stade de Penvillers (financé par le crédits travaux stade de Penvillers)	270 000.00€
020.21351.74015	solution de gestion climatique des serres (financée par les travaux restructuration des serres)	51 655.00€
424.2312.64045	travaux aménagement jardins citoyens (financés par le matériel aménagement jardins citoyens)	1500.00€
511.2158.54017	panneaux Pano'zinfo et Observa'bébêtes (financés par le budget participatif)	12 548.00€
847.2152.55004	arceaux pour vélos (financés par le budget participatif)	5000.00€
513.21621.58004	oeuvre Kemper Glaz (financée par le crédit subventions culturelles)	35 385.00€

- **Sur le budget parkings en ouvrage**

673.300	annulation de titres sur exercices antérieurs (financée par le crédits entretien matériels)	70.00€
---------	--	--------

#### **IV/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissements :

- **Sur le budget principal**

écritures d'ordre / amortissement (chapitres R042 et D040)	224 500.00 €
écritures régularisation avance/marché (chapitres 041)	200 000.00 €

- **Sur le budget annexe locations et camping**

complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	277 300.00 €
---	--------------

- **Sur le budget annexe parkings**

complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	9788.00 €
écritures d'ordre pour intégration frais d'études et d'insertion (chapitres 041)	20 500.00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif.